

Disraeli a dit:

Aucun gouvernement ne peut demeurer longtemps solide sans une formidable opposition.

Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather), je crois, a cité Edmund Burke qui a dit ceci:

Quiconque s'attaque à nous fortifie notre courage et accroît notre habileté. Notre adversaire nous vient en aide.

Autant vaut terminer sur cette note. Nous avons consenti à la réforme du Règlement du Parlement. Nous avons fait de grandes concessions. Lorsqu'une réforme a éliminé le comité plénier pour les mesures législatives et le comité des subsides pour les crédits, j'ai déclaré que nous devrions au moins conserver à la Chambre 15 ou 20 p. 100 des crédits parce que l'unique contrôle qu'exerce l'opposition sur ce genre d'arrogance et de dictature, ce sont les cordons de la bourse du Parlement. Le gouvernement s'est considérablement rapproché du régime dictatorial. Le parti libéral a déclaré: nous allons nous entourer d'hommes jeunes qui projettent une nouvelle image et ouvriront de nouveaux horizons. Nous devons nous organiser, de façon à proclamer la clôture le 27 juin et reprendre la session en octobre. Le gouvernement n'espérait pas j'imagine nous faire avaler cette modification du Règlement, sans que l'opposition s'aperçoive de ses manigances? Le gouvernement s'emploie aujourd'hui à priver tous les députés de leurs instruments d'action, et en particulier à désarmer l'opposition qui doit jouer le rôle dont j'ai parlé tantôt.

● (9.50 p.m.)

J'espérais que le premier ministre (M. Trudeau) serait présent ce soir. Je demanderai donc au président du Conseil privé (M. Macdonald) de réexaminer cette question, dans l'espoir que le gouvernement retirera cette motion, comme ce fut le cas à Noël. Ainsi, le Parlement demeurera une institution vivante où les Canadiens pourront s'exprimer par l'entremise des représentants élus.

[Français]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Je voudrais, moi aussi, donner mon opinion sur ces articles 75A, 75B et 75c. Nous pouvons dire, à juste titre, que, tous les jours, il se présente à la Chambre des questions auxquelles les partis minoritaires jugent qu'il y va de leur devoir d'offrir la plus vive opposition.

Si le gouvernement au pouvoir, aveuglé par sa majorité, voulait s'ouvrir les yeux, des discussions comme celle d'aujourd'hui n'auraient même pas leur raison d'être. A l'appui de ce

[M. Woolliams.]

que j'avance, monsieur l'Orateur, le bill C-202, bien qu'il ne soit pas parfait, a été adopté grâce à notre appui.

Après tout, ce que nous voulons, en tant que députés canadiens, c'est de représenter la voix du peuple, qui ne peut se faire entendre en des circonstances où l'on veut établir la dictature. Je le répète, d'ailleurs, il y a des circonstances où l'opposition, qu'on appelle la minorité, se doit à elle-même d'émettre avec force ses opinions, car l'opinion publique doit connaître le règlement dictatorial qui est imposé à la Chambre.

Je n'énonce pas, monsieur l'Orateur, une doctrine nouvelle. Elle remonte à l'époque même de Charles 1^{er}. Les livres d'histoire sont d'ailleurs remplis d'allusions à ce sujet. Le leader de la Chambre avait, à ce moment-là, présenté ce qu'on appelait la grande remontrance qui avait été débattue toute une nuit. En une autre circonstance, en 1771, la majorité de la Chambre ne voulait pas permettre la publication des débats de la Chambre. Cette prétention fut combattue par Edmund Burke, et il réussit à faire échouer le projet de la majorité. Il déclara lui-même: La postérité bénira la clairvoyance dont on a fait preuve ce jour-là.

Puisque le premier ministre (M. Trudeau) parcourt actuellement le Canada en déclarant que nous devons avoir un Canada, une nation, puisque, ensemble, nous avons fêté le 102^e anniversaire du Canada la semaine dernière, permettez-moi, monsieur l'Orateur et honorables collègues, de vous signaler comment, en 1867, après l'organisation du Parlement, à la suite de la Confédération, on a établi des règlements pour la gouverne de cette enceinte.

Des règlements furent préparés à ce moment-là par un comité spécial. Le rapport de ce comité fut présenté à la Chambre afin d'être étudié de nouveau, tel que consigné dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre du 27 décembre 1867.

On avait aussi appliqué des mesures dictatoriales en 1885, en 1896, de même qu'en 1908 et en 1911, en vue d'enlever toute liberté d'action à l'opposition. Tous les gouvernements qui ont posé un tel geste l'ont amèrement regretté.

C'est pourquoi, aujourd'hui, aux députés libéraux qui réprovent la manière dictatoriale, le fait d'être conduits comme ils le sont, je présente le rameau d'olivier pour remplacer les chaînes dorées que leur offre le premier ministre.

Je dis à mes bons amis libéraux: Si vous acceptez ces mesures, si vous adoptez les articles 75A, 75B et 75c, vous le regretterez amè-